



Conditions Générales de Vente

1. Objet du contrat

Les présentes conditions ont pour objet l'encadrement de la vente de prestations de Service par **BALLANDRONE** désigné dans la suite du document par le terme : **BALLANDRONE** (Enseigne commerciale de BALLANDONNE Bruno, Statut Micro Entreprise –SIRET 821 317 759 00019) à ses **Clients**, et plus particulièrement l'encadrement des conditions de vente de prises de vue (vidéos et photographies).

Ces conditions générales de vente s'appliquent tant aux **Personnes physiques que morales, tant professionnelles que particulières**, lesquelles seront désignées dans la suite du document sous le terme : **Le Client**.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont remises en même temps que le devis et /ou le bon de commande.

La signature du devis, l'envoi d'un bon de commande ou tout autre support faisant état d'une commande auprès de BALLANDRONE valent acceptation des conditions générales de vente.

2. Conditions d'exécution des prestations

2.1 Obligations générales des parties

Le client s'engage à apporter les données et les renseignements dont la communication est jugée utile par le prestataire pour l'exécution du contrat dans les délais prévus.

2.2 Exécution des prises de vues aériennes et/ou du montage vidéo

La production est exécutée par **BALLANDRONE** qui détermine la composition de l'équipe de travail, l'organisation des tâches et qui assure l'encadrement, le contrôle des collaborateurs et /ou sous-traitants si besoin.

Le client s'engage à mettre à la disposition de **BALLANDRONE** tous les documents, éléments d'information et moyens techniques nécessaires à la réalisation des productions définies dans les conditions particulières.

Le télé-pilote **Ballandonne Bruno** est le seul à juger de la faisabilité de la prestation de services.

Si, pour des raisons météorologiques (vent fort, intempérie, nuit, ...), des raisons de sécurité (survol de population ou d'animaux, éloignement du drone par rapport à son télé-pilote [en fonction du scénario], la prestation de services ne peut être exécutée, le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une inexécution du contrat. Si les conditions ne sont pas réunies pour une réalisation de la prestation conformément à la législation en vigueur, les deux parties devront convenir d'une date ultérieure pour l'exécution, en tenant compte des impératifs des délais de demandes de survol préfectorales (en règle générale entre 10 à 30 jours).

Dans le cas où le Client et/ou ses représentant souhaitent se trouver à proximité des opérateurs afin de contrôler les images, ceux-ci sont placés sous le contrôle du télé-pilote de l'entreprise **BALLANDRONE** jusqu'à la fin de la réalisation de la prestation.

Dans ce cas un formulaire de reconnaissance de prise en compte des conditions, règles et danger du tournage devra au préalable être signé par le client et/ou ses représentants avant leurs présences dans l'aire de sécurité aménagée par **BALLANDRONE** pour la réalisation de la prestation de services. Ceux-ci s'engagent au respect des règles de sécurité et d'hygiène mentionnées dans le formulaire d'information (arrêté du 17 Décembre 2015 relatif à « la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent »).

Si pour les besoins de l'image, selon les besoins du client, des acteurs ou figurants doivent se trouver à une distance horizontale de moins de 30 mètres du drone, ceux-ci devront avoir signé un formulaire de reconnaissance de prise en compte des conditions, règles et danger du tournage avant le début des prises de vues.

3. Prix

Le prix, correspondant aux prestations, objet du présent contrat, est détaillé dans un devis remis au client. Ce devis fera effet de bon de commande lorsque le client l'aura retourné signé avec la mention « Bon pour accord ». Le prix est exprimé TTC, la TVA étant non applicable, régime Micro Entreprise.

3.1. Avenant de contrat.

Toute modification du contrat après la signature du client fera l'objet d'un avenant qui sera étudié et rédigé par l'entreprise **BALLANDRONE**. Le client se donne le droit de rajouter des prestations supplémentaires et en aucun cas ne pourra modifier ni soustraire les prestations rédigés sur le devis d'origine.

4. Modalités de paiement

Le règlement du contrat s'effectuera de la manière suivante :

40 % à la signature du devis, le solde restant étant à effectuer à la livraison.

Les paiements sont effectués par chèque à l'ordre de **Ballandonne Bruno** ou par virement bancaire (RIB sur demande).

Des pénalités de retard de paiement sont appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les présentes conditions générales.

Ces pénalités sont d'un taux légal majorées de 5% par jour de retard.

5. Livraison de la prestation de services

La livraison de la prestation de services, à savoir des photos ou montage vidéo sera envoyé au client directement par serveur sur Internet ou sur clé USB du client remis a **BALLANDRONE**. Le jour de la livraison du montage vidéo, le client pourra demander à l'entreprise **BALLANDRONE** dans un délai de deux jours deux à trois retouche maximum dans le montage vidéo mais en aucun cas refaire le montage en repartant de zéro.

BALLANDRONE s'engage par les présentes à une simple obligation de moyen quand au respect des dates de livraison. Toutefois, les retards éventuels qui pourraient être imputables à **BALLANDRONE** tenant notamment aux conditions météorologiques, ne donneront pas droit au client d'annuler ou de refuser la conception et l'exécution du projet ou des prestations désignées sur ce document et n'ouvriront pas droit à dommages et intérêts.

La livraison du projet ou des prestations désignées sur ce document ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers **BALLANDRONE**, et quelle qu'en soit la cause

6. Responsabilités Assurances

BALLANDRONE s'engage à souscrire les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directs dont il serait rendu responsable. Par dommages, il faut entendre les dommages de toute nature que lui-même, viendrait à causer directement au client, au personnel du client ou à des tiers.

BALLANDRONE s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat et à en justifier sur demande du client.

7. Propriété intellectuelle

Droit à l'image

Lors de la réalisation de la prestation de services, pour toute prise de vues engageant une personne physique identifiable, le Client devra fournir à **BALLANDRONE** une autorisation expres et sans équivoque de la part de la personne filmée avant ou pendant la réalisation de la prestation.

BALLANDRONE ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation par le Client des images filmées ou réalisées pour son compte par **BALLANDRONE**.

Le Client est seul responsable des conséquences juridiques et financières attachées à l'utilisation qu'il fait des prises de vues réalisées.

Droit d'auteur

Les prises de vue de **BALLANDRONE** sont des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle. L'acquisition des images de **BALLANDRONE** sur support graphique ou numérique, n'entraîne pas transfert au profit de l'acquéreur des droits exclusifs de propriété qui y sont attachés.

En contrepartie du versement intégral de sa rémunération, **BALLANDRONE** cède au client, les droits d'exploitation sur les productions réalisées dans le cadre du présent accord.

Les droits d'exploitation comprennent le droit de reproduction et le droit de représentation.

Le droit de reproduction comporte notamment :

Le droit de fixer, faire fixer, reproduire, faire reproduire, ou d'enregistrer, de faire enregistrer par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports, les productions réalisées en tous formats.

Le droit d'établir et de faire établir, en tel nombre qu'il plaira au client, tous originaux, doubles ou copies des productions réalisées, sur tous supports, notamment vidéo ou autres inconnus à ce jour, en tous formats et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour.

Le droit de mettre ou faire mettre les productions réalisées à disposition du public par tous procédés connus ou inconnus et notamment via Internet et tous procédés d'exploitation en ligne, téléphoniques, informatiques.

Le droit de représentation comporte notamment :

Le droit de diffuser les productions réalisées en intégralité ou par extraits, sur tous réseaux et dans tous systèmes numériques actuels ou futurs, destinés au public et notamment par tous procédés inhérents à ce mode d'exploitation.

Le droit de diffuser les productions réalisées, en totalité ou par extraits, et notamment dans le cadre de l'ensemble des actions de communication et des services et/ou activités du client, par quelque média, sur quelque support que ce soit et en tout lieu. Le client accorde à **BALLANDRONE** le droit d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles des extraits d'éléments photographiés ou filmés par **BALLANDRONE** pour le Client.

BALLANDRONE garantit au client l'exercice paisible des droits cédés au titre du contrat signé entre les deux parties.

BALLANDRONE se réserve le droit d'utiliser des photos ou vidéo sur son propre site internet **ballandrone.com** et sa chaîne **YOUTUBE Ballandrone** en respectant les droits d'image des personnes physiques identifiables.

8. Conservation de la production audiovisuelle vidéos, photos.

BALLANDRONE s'engage à conserver les images du client pour une durée de 02 mois à compter de la date de facture du projet. Au-delà, les photos et ou, vidéos seront détruites. Le client peut toutefois demander à les récupérer par une demande écrite, les coûts de mise à dispositions étant à sa charge.

9. Confidentialité - Références

BALLANDRONE et le client s'engagent, l'un et l'autre, à préserver le caractère strictement confidentiel de toutes informations et de tous documents internes obtenus ou échangés dans le cadre du contrat et de son exécution.

Le client doit plus particulièrement respecter le savoir-faire du prestataire et le prestataire doit considérer comme confidentielles toutes les informations transmises par le client dans le cadre de l'exécution des présentes.

BALLANDRONE pourra librement faire figurer le nom du client, ainsi que son logo sur une liste de références.

10. Intégralité du contrat

Le présent contrat ainsi que les conditions particulières expriment l'intégralité des obligations des parties, à l'exclusion de tous autres documents, contrats ou échanges de lettres antérieurs à la signature des conditions particulières.

11. Loi applicable - Litiges

Le présent contrat est régi par le droit français. Toute contestation qui pourrait opposer les parties sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Fécamp.